BULLETIN D'ADHÉSION 2020 / 2021

Je, soussigné(e) _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____ Mail _____

Adhère à **l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne l'Aube des Légumes** (ci-après AMAP) pour la période 2020 / 2021. La période 2020 / 2021 s'étend de :

- **Septembre 2020 à Septembre 2021** pour les contrats Légumes, et Boulangerie,
- **Janvier à Décembre 2021** pour les contrats Produits Laitiers, Volailles, Agneau et Boeuf.

Les contrats signés avec chacun des producteurs sont annuels, permettant aux producteurs de préfinancer et prévoir la production, et pour les légumes, de lisser la valeur des paniers à l'année. **Les distributions** des présents contrats ont lieu les **mercredis de 18h30 à 19h30 au parc des Moulins à Troyes**, dans le local en face de la maison des maraichers. Ces horaires peuvent évoluer.

L'adhésion implique le respect des statuts de l'association qui sont à la disposition de l'adhérent(e) sur simple demande. L'adhésion est requise pour signer un contrat avec un ou plusieurs des producteurs de l'AMAP. L'adhérent s'engage également à :

- Avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la **charte des Réseau AMAP**, et notamment du principe de solidarité avec les producteurs (partage des risques liés à l'activité agricole - aléas climatiques, ravageurs, etc.). En cas de situation exceptionnelle, les conditions des contrats pourraient être revues lors d'échanges spécifiques entre l'AMAP, le producteur et les AMAPiens.
- A **participer aux distributions de légumes et de pain** en s'inscrivant sur le planning en amont, a minima 3 fois par an, s'il est signataire d'un de ces deux contrats (50 semaines de distribution, 2 personnes par distribution),
- A **gérer ses absences ou retards**, le cas échéant, le panier étant redistribué aux autres AMAPiens ou repris par le producteur,
- A participer à **l'Assemblée Générale annuelle**, qui a lieu courant septembre et, dans la mesure de ses disponibilités, aux **moments de convivialité** ou encore aux ateliers de découvertes des producteurs organisés par l'AMAP,
- A accepter que le mail ci-avant indiqué soit utilisé pour communiquer avec l'adhérent dans le cadre des contrats de l'AMAP Aube des Légumes (informations régulières, Newsletter, liste de discussion de l'AMAP..).

Montant annuel de l'adhésion : 15 €

L'adhésion permet de financer : la location du local de distribution, la communication, les moments conviviaux, les fournitures, l'assurance RC et autres frais de fonctionnement de l'AMAP, l'adhésion au réseau des AMAP.

Règlement préférentiellement par chèque (pour faciliter le suivi administratif), à l'ordre de l'Aube des Légumes ». Le présent bulletin d'adhésion est joint au chèque.

Nom de la banque : _____ Numéro de chèque : _____

Fait à Troyes, le / / 2020

Signature de l'adhérent(e) Signature du trésorier ou du coordinateur